

---

# Saint-Romain-Lachalm

## Plan Local d'Urbanisme

Atelier de concertation sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation  
Le 01.04.2022



## Déroulé de l'atelier

- ▶ Présentation du contexte
- ▶ Présentation des projets d'OAP & discussions

## ●●● Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme est le document qui fixe les règles d'urbanisme d'une commune

## ○○○ La procédure du PLU

Délibération du conseil municipal

Phase d'étude :  
Diagnostic, PADD, **projet réglementaire**

ARRET :  
Délibération du conseil municipal

Consultation des personnes publiques associées

Enquête publique

APPROBATION  
Délibération du conseil municipal

Entre 20000 et 30000 ha/an de foncier artificialisé

28000 m<sup>2</sup> par heure

L'artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population

## ●●● Les lois structurantes

2000 : Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)

2003 : Loi Urbanisme et Habitat

2006 : Loi Engagement National pour le Logement

2010 : Loi Engagement National pour l'Environnement (Grenelle)

2014 : Loi ALUR ( Accès au Logement et Urbanisme Rénové)

2014 : Loi LAAF (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt )

2015 : Loi MACRON

2016 : Réforme du code de l'urbanisme

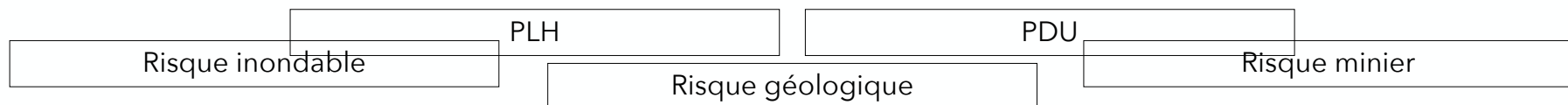
Aout 2021 : Loi climat et résilience

Loi montagne  
Loi littoral  
SDAGE et SAGE  
DTA  
Charte de PNR et PN  
SDRIF (*Schéma Directeur de la région Ile de France*)  
SAR (*Schéma d'aménagement Régional*)  
PADDUC (*Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse*)  
PGRI (*Plan de Gestion des Risque d'Inondation*)  
Directive de protection et de mise en valeur des paysages  
PEB (*Plan d'Exposition au Bruit*)

SRCE  
PCET  
Schéma régional des carrières  
Charte de développement de pays  
Document stratégique de façade maritime  
Schéma régional de développement de l'aquaculture marine

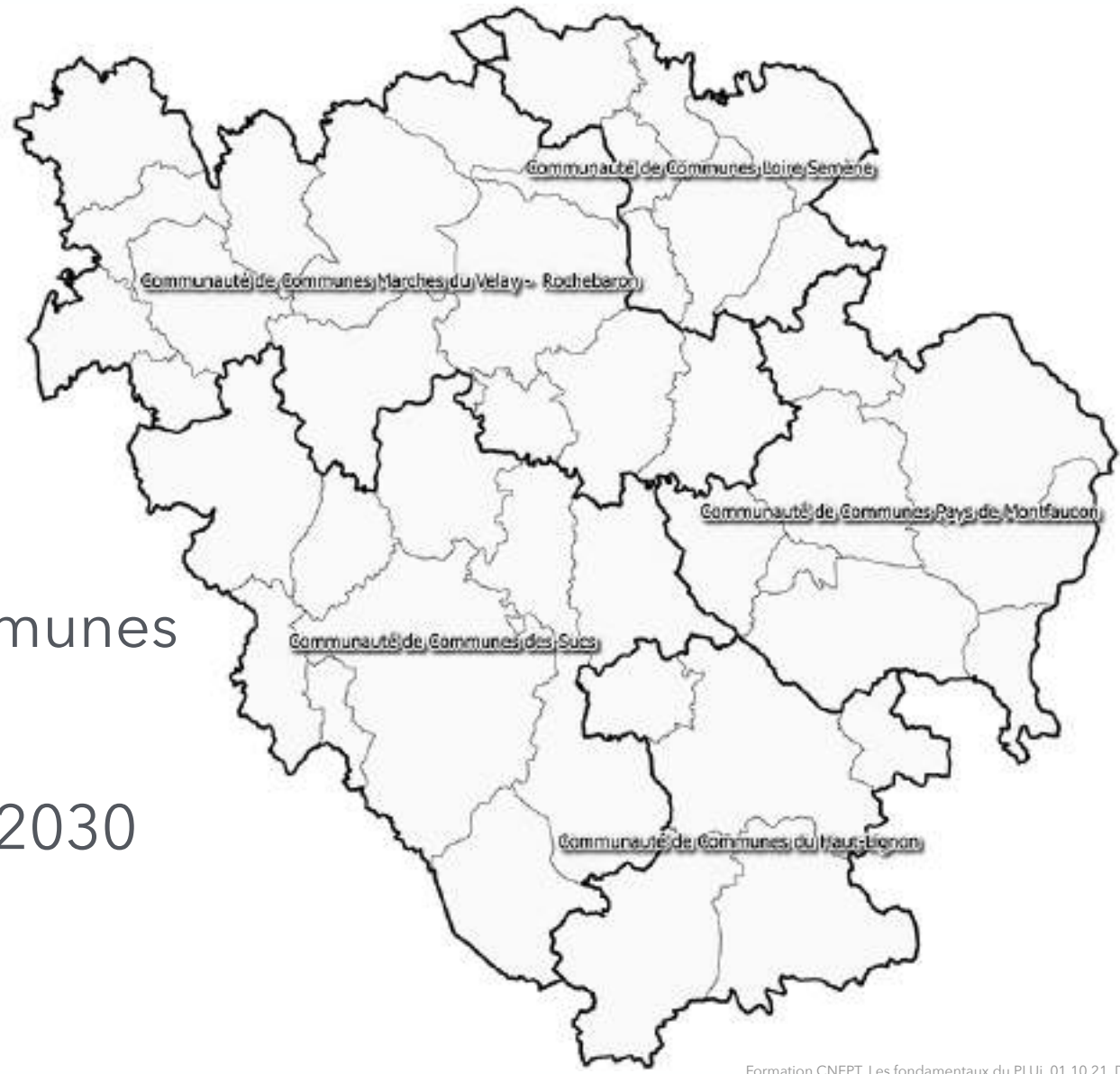
DTADD (*directive territoriale d'aménagement et de développement durables*)  
SCRAE  
PRAD (*Plan régional pour une agriculture durable*)  
SRADDT (*Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire*)  
Schémas relatifs aux déchets  
Atlas des zones inondables  
Atlas et plans paysages  
Schéma départemental pour l'accueil des nomades  
PDH (*Plan Départementale de l'Habitat*)  
SDTAN (*Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique*)  
PPA  
Agenda 21

## SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE « JEUNE LOIRE »



**Plan Local d'Urbanisme de Saint Romain Lachalm**

SCOT Jeune Loire  
5 communautés de communes  
87 000 habitants  
Raisonnement horizon 2030



## ○○○ Orientations du SCOT pour l'habitat

- ▶ Saint-Romain-Lachalm = VILLAGE
- ▶ Répartition des nouveaux logements : 75% individuel, 20% de groupé, 5% de collectif
- ▶ Densité minimale de 10 logts/ha
- ▶ 40% en renouvellement urbain

# Saint-Romain-Lachalm

## Le projet communal

Un développement s'appuyant sur le bourg dans un objectif de :

-  Préserver et développer des activités économiques (commerces, services)
-  Maintenir et développer des équipements d'intérêts collectifs
-  Renouveler et développer de l'habitat sur les secteurs en friches ou peu attractifs

Des secteurs d'emplois amenés à se développer et devant être valorisés

-  Enjeux d'extension et de valorisation de la Rulière
-  Préservation des terrains agricoles

Une nature et un paysage préservés

-  Maintien des coupures vertes et des corridors écologiques
-  Préservation des zones humides
-  Préservation du château
-  Amélioration du paysage à l'entrée du village
-  Valorisation de l'aire de loisirs du Calvaire

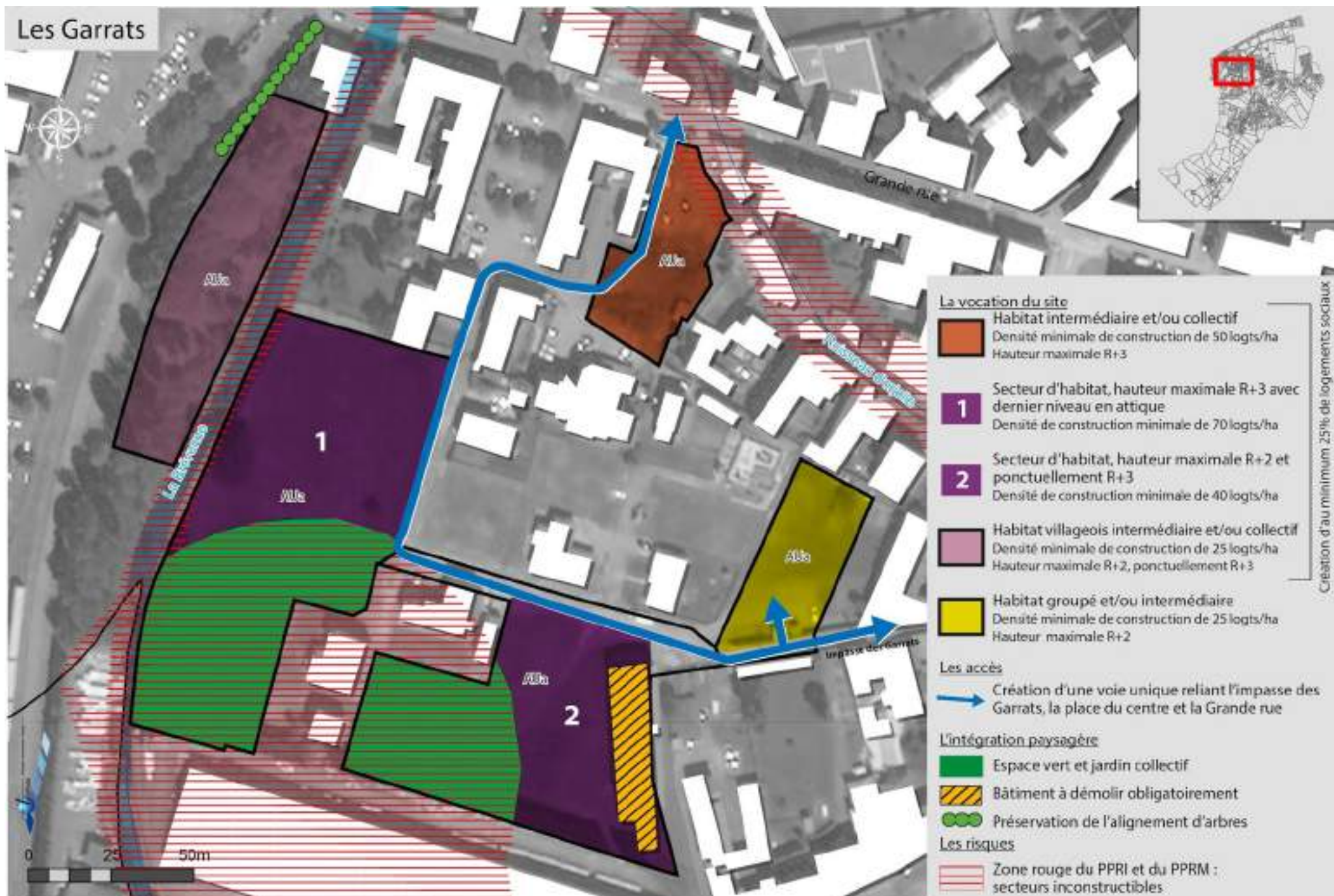
0 100 200 m

# Les orientations d'aménagement et de programmation

## ○○○ Le contenu des OAP

- ▶ Densités
- ▶ Forme urbaines
- ▶ Localisation
- ▶ Programme
- ▶ **Qualité de vie (environnement, paysage, développement durable)**


# Le contenu des OAP : EXEMPLE



# Le contenu des OAP : EXEMPLE

*Schéma de principe à long terme, représentation de la voirie et de l'implantation du bâti à titre indicatif :*

## Les espaces & usages :

-  Habitat individuel
-  Habitat intermédiaire
-  Habitat collectif
-  Espace public
-  Parc de stationnement
-  Espace vert structurant
-  Espace paysager à faible densité
-  Espace de transition et zone de confort

## Clémentinisme et accès :

-  Atout
-  Périmètre de voirie
-  Accès
-  Jaloux de voirie structurée
-  Site à développer en priorité
-  Site à développer à moyen terme
-  Arbre isolément à entretenir ou planter



Source : Photographie aérienne, IGN © J. Chouaume, Département de l'ADP 2012, Espace Rural Interurbain: 2004-2014

- ▶ Prescriptions liées au développement durable : *Toitures végétalisées, réseaux de chaleurs ou de froids, performances énergétiques...*
- ▶ Parcours en cheminement doux
- ▶ Terrains de jeux, aménagements d'équipements collectifs
- ▶ Espaces verts collectifs/privatif
- ▶ Haies/boisements

●●● Le périmètre envisagé



Saint-Romain-Lachalm  
Projet d'Orientations d'Aménagement  
et de Programmation  
Centre-village



-  Secteur d'habitat individuel
-  Secteur d'habitat intermédiaire et/ou collectif
-  Réhabilitation avec création de logements
-  Alignement du bâti par rapport à la voie
-  Espace vert privatif
-  Espace public, aire de jeux
-  Voirie
-  Cheminement péétonnier
-  Boissements à conserver
-  Haies à créer

○○○ **Merci de votre attention !**



Collectivités - Entreprises - Particuliers  
Services & Formation

*« Un urbaniste expert à vos côtés pour  
tous vos projets »*

06.49.62.78.29

[www.juliendallemagne.fr](http://www.juliendallemagne.fr)